

Paris, le 25 mars 2019

Communiqué de presse UNPT

Pommes de terre 2019 : quelques points de vigilances

En cette fin de mois de mars, les plantations de pommes de terre vont débuter et monter en puissance dans les jours et semaines à venir, dans les principales régions de production. L'UNPT souhaite attirer l'attention des producteurs sur quelques points de vigilance.

Débouchés

Les conditions météorologiques dans les mois à venir auront une influence majeure sur l'élaboration du rendement, mais l'UNPT considère que la nouvelle hausse des surfaces pressentie cette année, malgré la tension sur l'approvisionnement en plant, est toutefois un élément non négligeable à prendre en compte dans l'élaboration de la production totale.

Dans ces conditions, **chaque producteur se devra de veiller à produire la quantité et la qualité pour un débouché, en fonction de son acheteur.**

Plants

En ce qui concerne le plant, l'UNPT invite l'ensemble des producteurs, et d'une manière générale, l'ensemble des acteurs de la filière, à **respecter** non seulement, bien sûr, **la réglementation** mais aussi **les bonnes pratiques agricoles et sanitaires** (cf. rappels effectués dans les bulletins de santé du végétal / BSV).

Contrats

La contractualisation est un élément structurant pour une filière mais les producteurs de pomme de terre doivent signer des contrats « EGA-compatibles » (conformes à l'esprit des Etats Généraux de l'Alimentation) leur assurant une juste rémunération et une sécurisation du revenu. L'UNPT a diffusé un contrat-type, disponible sur demande, auquel les producteurs peuvent se référer.

Le tonnage contractualisé (en particulier suite à la campagne 2018/2019 marquée par de la double-peine obligeant des producteurs à racheter de la marchandise pour honorer des contrats qu'ils n'ont pas pu remplir à 100% à cause de l'aléa climatique) est à raisonner au mieux : les producteurs doivent s'engager sur un marché sans se sur-couvrir sur les tonnages contractualisés, et en étant vigilants sur certains types de contrats très risqués pour l'amont agricole.

Contact : UNPT - François-Xavier BROUTIN

Tél : + 33 (0) 1.44.69.42.43

Portable : + 33 (0) 6.23.17.40.35

Courriel : fx.broutin@producteursdepommesdeterre.org

Web : www.producteursdepommesdeterre.org

UNION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

43-45, rue de Naples - 75008 PARIS (France)

Tél. + 33 (0) 1.44.69.42.40 - Fax. + 33 (0) 1.44.69.42.41

www.producteursdepommesdeterre.org

